

RESUME DES GARANTIES	PLAFONDS ET FRANCHISES
<b>ANNULATION</b>	
Remboursement des frais d'annulation dans les cas suivants :	
Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'assuré ou d'un membre de sa famille	
Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'assuré	
Décès, accident corporel grave, maladie grave du remplaçant professionnel ou garde d'enfants	
Décès, hospitalisation supérieure à 2 jours de l'animal de compagnie de l'assuré	
Dommages graves ou vol dans les locaux professionnels ou privés de l'assuré	
Complications de grossesse de l'assurée et leurs suites	
Contre-indication ou suites de vaccination de l'assuré	
Convocation pour une greffe d'organe	
Séparation du couple marié, pacsé ou vivant en concubinage notoire	
Redressement fiscal de l'assuré	
Dommages au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ	16 000 € / pers. 50 000 € / evnt
Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel : - convocation devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant, - convocation à un examen de rattrapage, - obtention d'un emploi ou d'un stage Pôle Emploi, - licenciement économique.	<b>Aucune franchise</b>
Voyage à thème indemnisation maximum 50 % du montant du voyage initial	
Mutation professionnelle	
Suppression ou modification des congés payés	
Vol des papiers	
Toutes causes : événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré	
Attentat ou catastrophe naturelle sur le lieu du séjour 15 jours avant le départ	
Faillite de la compagnie aérienne	
Grève du personnel de la compagnie aérienne	
Annulation d'un accompagnant, maximum 8 personnes expressément reliées entre elles au moment de la souscription	
Départ manqué : indemnisation (plafonds ci-contre) pour rejoindre la destination suite à un événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré lors du pré-acheminement.	2 000 € / pers. 10 000 € / evnt
<b>INTERRUPTION DE SEJOUR</b>	
Rapatriement dans la 1 <sup>ère</sup> moitié du séjour (voyage de compensation) OU remboursement au prorata temporis des prestations terrestres non utilisées en cas de rapatriement.	16 000 € / pers. 50 000 € / evnt
<b>RETARD D'AVION OU DE TRAIN</b>	
Indemnité suite à un retard supérieur à 4 heures	50 € / h et / pers.
Maximum	300 € / pers. 1 500 € / evnt
<b>BAGAGES</b>	
Capital assuré	3 500 € / pers. 17 500 € / evnt
Franchise par personne	<b>Aucune</b>
Indemnisation maximum en cas de vol des objets de valeur	50 % du capital assuré
Indemnisation maximum pour les objets acquis en cours de voyage	25 % du capital assuré
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard supérieur à 24 heures	300 € / pers.
Frais de réfection des papiers d'identité	300 € / pers.

<b>ASSISTANCE - RAPATRIEMENT</b>	
Rapatriement médical	Frais réels
Rapatriement d'un accompagnant	Frais réels
Frais supplémentaires d'hébergement de l'assuré et d'un accompagnant, si l'état de l'assuré ne justifie pas une hospitalisation ou un rapatriement.	300 € / jour / pers. 10 nuits max.
Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours	Billet A/R + 300 € / jour / pers. 10 nuits max.
Frais supplémentaires d'hébergement de l'accompagnant déjà sur place, si l'assuré est hospitalisé et que son état ne justifie pas ou empêche un rapatriement.	300 € / jour / pers. 10 nuits max.
Frais de déplacement de la personne chargée de ramener les enfants	Frais réels
Frais de rapatriement du corps	Frais réels
Frais funéraires	5 000 €
Frais de rapatriement de la famille en cas de décès	Billet retour
Frais de restauration et hébergement d'une personne accompagnant le corps	600 €
Frais de retour prématuré de l'assuré	Billet retour
Frais de rapatriement des autres assurés (max. 4 personnes)	Billet retour
Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger	500 000 €
Franchise	<b>Aucune</b>
Frais dentaires d'urgence	300 €
Maximum par événement pour les frais médicaux	500 000 €
Maladie ou accident des enfants mineurs	Frais réels
Frais de secours et frais de recherche	3 000 € / pers. 15 000 € / evnt
Envoi de médicaments	Recherche + envoi
Transmission de messages	Frais réels
Assistance juridique	20 000 €
Avance de la caution pénale	25 000 €
Avance de fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement	5 000 €
Frais de garde de l'animal domestique	600 €
Services à la personne : garde malade, livraison repas et courses, aide ménagère, garde d'enfants, soutien pédagogique, garde des animaux domestiques, assistance résidence principale.	
Engagement maximum de la garantie Assistance-Rapatriement	1 500 000 € / evnt
<b>DEPART/RETOUR IMPOSSIBLE</b>	
Frais de transport (trajet aéroport/domicile)	300 € / pers., max. 1 500 € / dossier
Frais de prolongation de séjour par personne	300 € / nuit, max. 10 nuits
Maximum par événement	2 500 €
Prolongation des garanties assistance rapatriement, bagages, responsabilité civile	Maximum 6 jours
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b>	
Dommages corporels	4 600 000 € / evnt
Dommages matériels et immatériels	46 000 € / evnt
Franchise par dossier	<b>Aucune</b>
<b>PRIX GARANTI</b>	
Prise en charge du complément du prix du voyage. Seuil déclenchement :	Au 1 <sup>er</sup> €
Maximum	300 € / pers., 2 000 € / evnt